

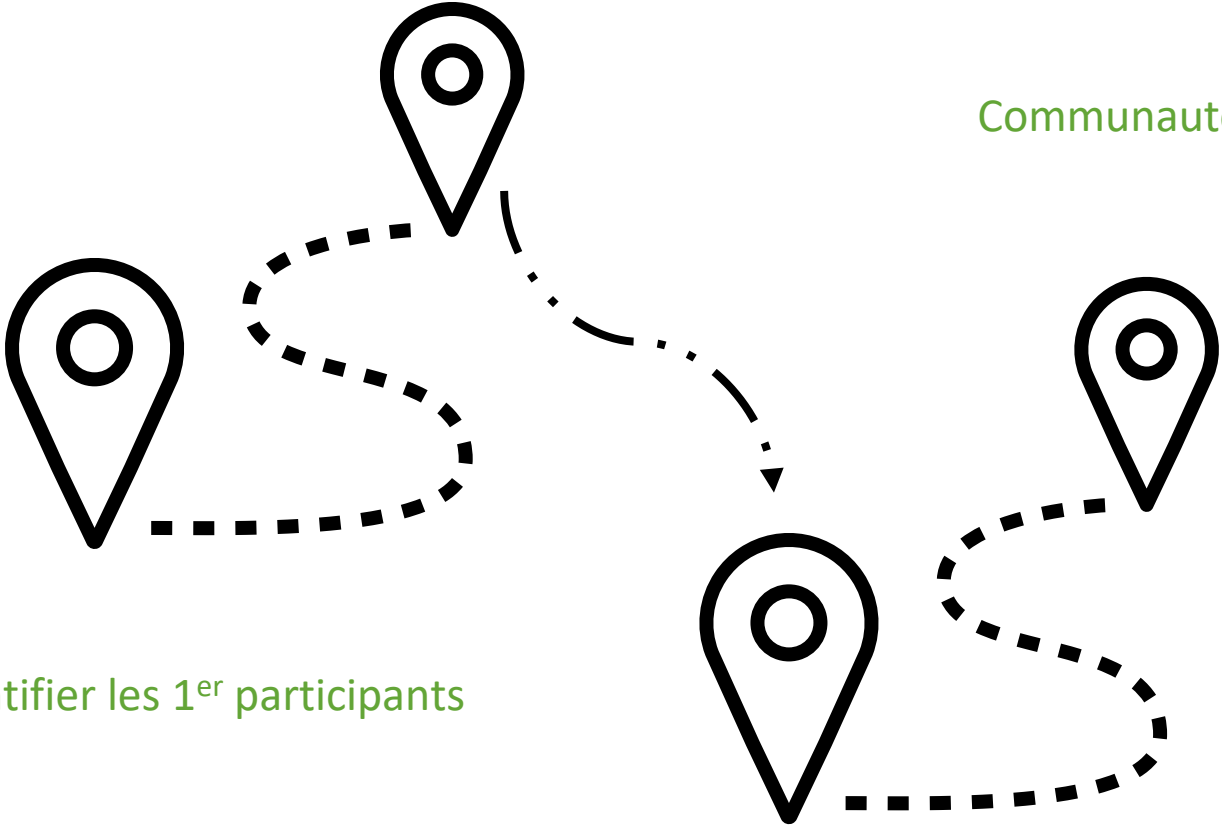
IMAGINONS NOTRE QUARTIER OU L'ÉNERGIE EST PROPRE ET LOCALE



UNE COMMUNAUTE D'ÉNERGIE DANS LE  
COIN DU BALAI EN 2023 !!!

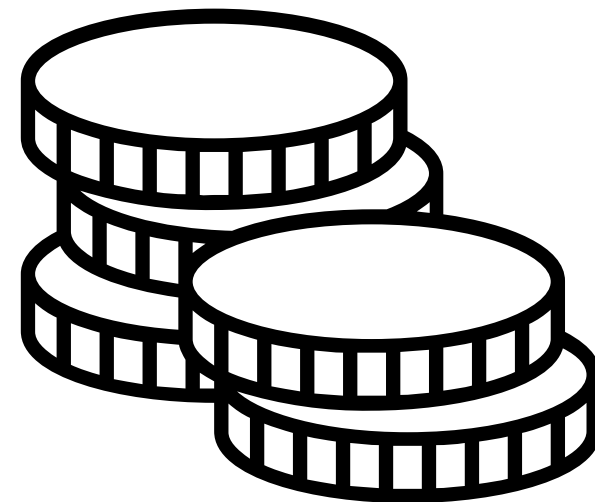
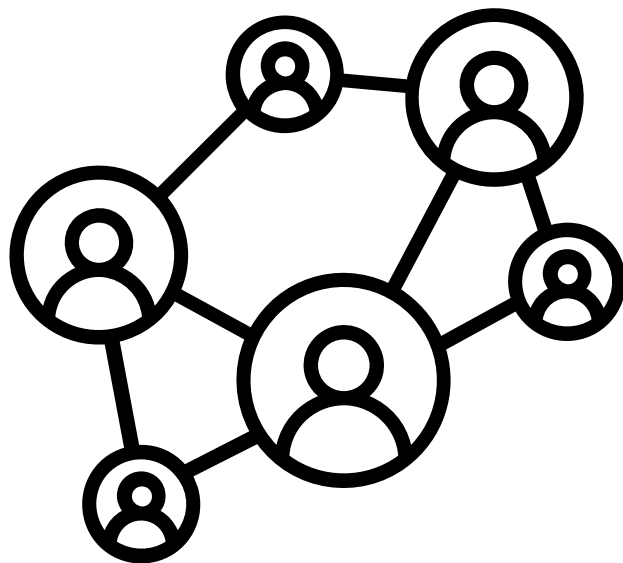
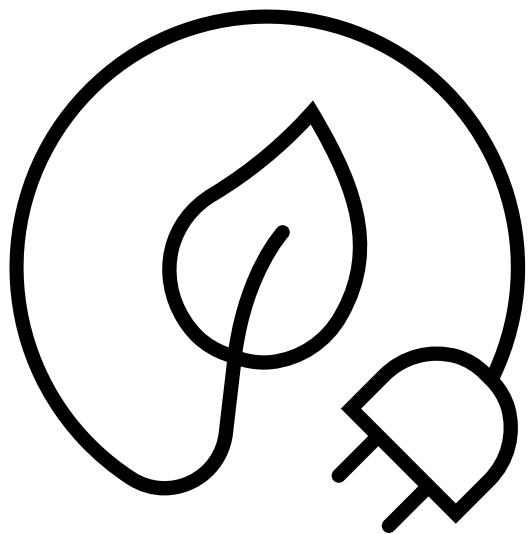
Comprendre  
Faisabilité technique

Communauté créée



Identifier les 1<sup>er</sup> participants

Discussions, Statut



---

OU EN SOMMES-  
NOUS ?

ASPECTS  
JURIDIQUES

NECESSITE D'UNE PERSONALITE MORALE : CHOIX de  
l'ASBL LA RAMASSETTE

STATUTS: ADAPTATION dans le respect de l'ordonnance  
OELEC

CONTRATS CdE-PROSUMER et CdE-CONSOMMATEUR

UN PREMIER GROUPE D'HABITANTS ADHERENTS : 30  
personnes

AUTORISATION DE BRUGEL (régulateur de RBC) => 5  
octobre 2023

# ASBL LA RAMASSETTE

L'ASBL du QUARTIER : Animation et coupole juridique du Comité de quartier (assurance, banque, ...)

DANS UN PREMIER TEMPS (1 AN) : abriter les activités de la Communauté d'Énergie

SUITE en fonction du développement de la CdE

# STATUTS ADAPTES

## OBJET SOCIAL

## MEMBRES

- **OBJET SOCIAL**
- **MEMBRES**
  - Membres **effectifs** => droit de vote à l'AG, candidats CA et/ou CE
    - Personnes physiques habitant le coin du Balai
    - Pouvoir public et PME ayant leur siège dans le CdB
  - Membres **adhérents** => pas de droit de vote à l'AG/ pas candidats CA et/ou CE
    - Personnes physiques habitant le coin du Balai
    - Pouvoir public et PME n'ayant pas leur siège dans le CdB mais disposant d'un compteur
  - Demande d'adhésion doit être introduite au CA
  - Participer aux activités de la CdE => convention 'prosumer' et/ou 'consommateur'

# STATUTS ADAPTES :

## Organes de l'ASBL (animation de quartier et CdE)

### Assemblée Générale :

- membres effectifs
- Compétences classiques

### Conseil d'Administration :

- Membres nommés par l'AG
- Minimum 3
- Compétences classiques

### 2 COMITES : COMITE DE QUARTIER et COMITE D'ENERGIE

- Membres 'actifs' dans leurs domaines respectifs / approuvés par le CA
- Minimum 3 – maximum 15 (CE)
- Compétences :
  - Gestion journalière: contrats, comptabilité, facturation ...
  - Organisation d'évènements
  - Contacts institutionnels
  - Communication

1. **Objet** : cession à titre onéreux d'électricité par un **prosumer du CdB** à la CdE

- Auto-consommation
- Electricité résiduelle => vente à la CdE



2. **DROITS ET OBLIGATIONS** du Prosumer :

- Etre propriétaire ou disposer d'un droit d'usage de l'installation de production
- L'Installation doit être certifiée "énergie renouvelable"
- Etre membre de la CdE
- Etre équipé d'un compteur communicant
- Vendre et facturer son électricité résiduelle à la CdE
- Prix d'achat : **8 centimes€/kWh HTVA** (fixe pendant 1 an)



3. **DUREE**: 1 an renouvelable par tacite reconduction

## LE CONTRAT ENTRE PROSUMER et COMMUNAUTE D'ENERGIE



1. **Objet** : Partage à titre onéreux d'électricité aux habitants **Consommateurs** du CdB par la CdE

2. **DROITS ET OBLIGATIONS** du Consommateur :

- Etre membre de la CdE
- Etre équipé d'un compteur communicant
- Disposer d'un contrat de fourniture pour ses besoins résiduels en électricité
- Adapter sa consommation aux pics de production des installations de production
- Acheter l'électricité partagée à la CdE : **30 centimes€/kWh HTVA** (fixe pendant 1 an) en ce compris frais régulés

3. **DUREE**: 1 an renouvelable par tacite reconduction

# Le CONTRAT ENTRE CONSOMMATEUR ET LA COMMUNAUTE D'ENERGIE



# DISPOSITIF DE COMPTAGE et de FACTURATION

---

## COMPTEURS COMMUNICANTS

- Prosumers et Consommateurs font la demande à SIBELGA
- SIBELGA installe gratuitement les compteurs
- Prosumers et Consommateurs consentent à communiquer leurs données à SIBELGA
- SIBELGA donne accès à la CdE aux données

REPARTITION de l'électricité cédée par les prosumers et PARTAGE aux consommateurs

## FACTURATION

- Période de facturation = année calendaire
- Consommateur : acompte mensuel 10 € ou annuel de 120 €
- Communication du décompte par la CdE aux prosumers et consommateurs
- Facturation des prosumers à la CdE et de la CdE aux consommateurs 1 fois par an

# Prochaines étapes

---

**Statuts** : approbation des statuts modifiés pas l'AG de la Ramassette le 23 octobre et publication au Moniteur Belge

Poursuite de la Campagne d'**adhésion** auprès des habitants à la CdE

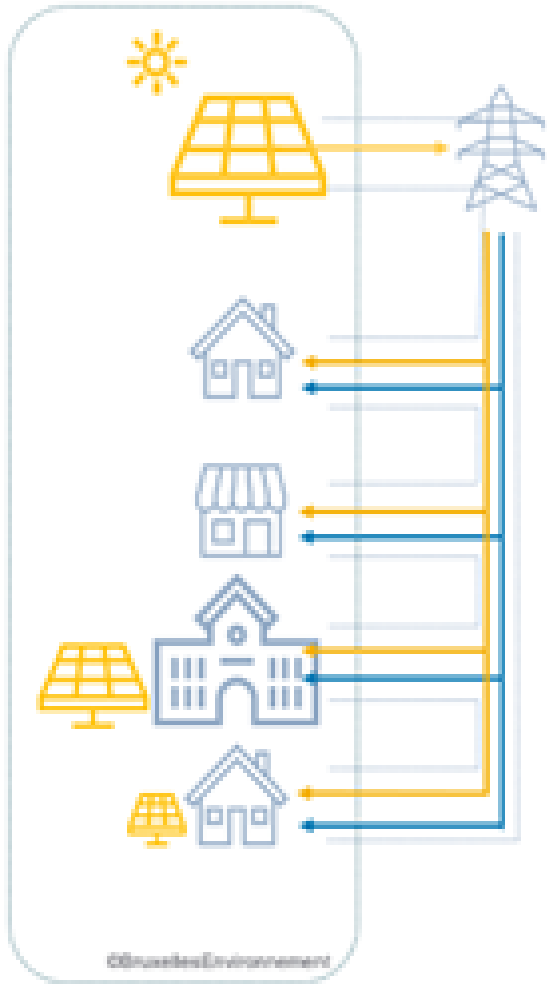
**Contrats** prosumers et consommateur : signatures par les adhérents

Demande à SIBELGA d'installer les **compteurs communicants**

**Fin 2023** : une 100 taine de membres ( 30% prosumers- consommateurs et 70% consommateurs)

**Lancement effectif** de la Communauté d'énergie du Coin du Balai  
**PRINTEMPS 2024**

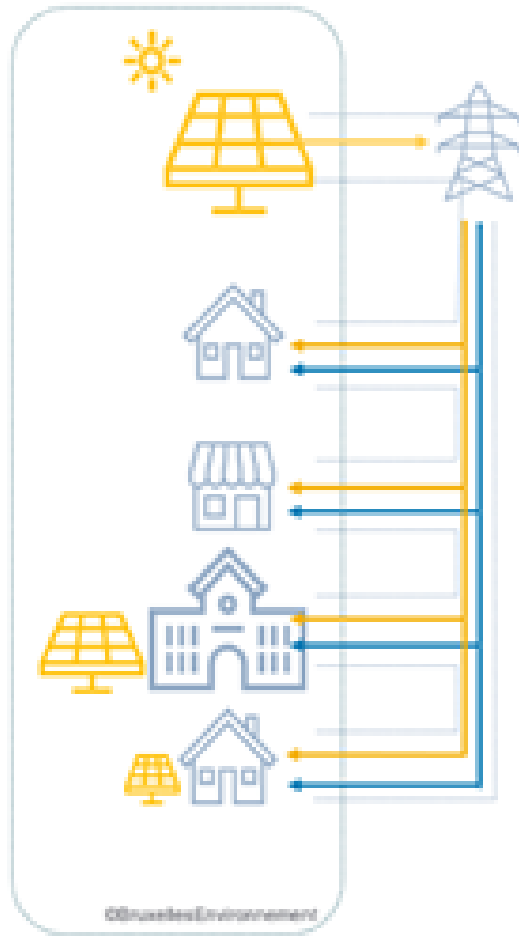
# Si on faisait un petit tour de table ?



Je suis producteur d'électricité  
( PROSUMER)



Je suis consommateur d'électricité



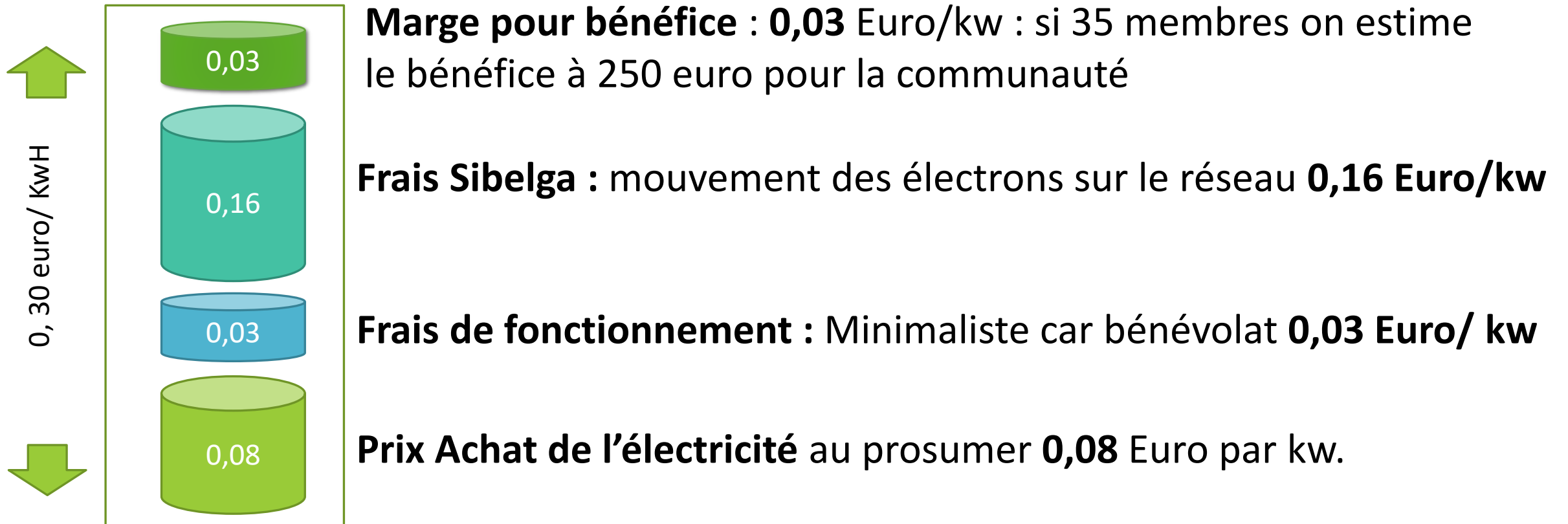
Comment fixe t on le prix de l'énergie entre nous dans le quartier?

En communauté, on propose et démocratiquement fixons un prix achat/vente

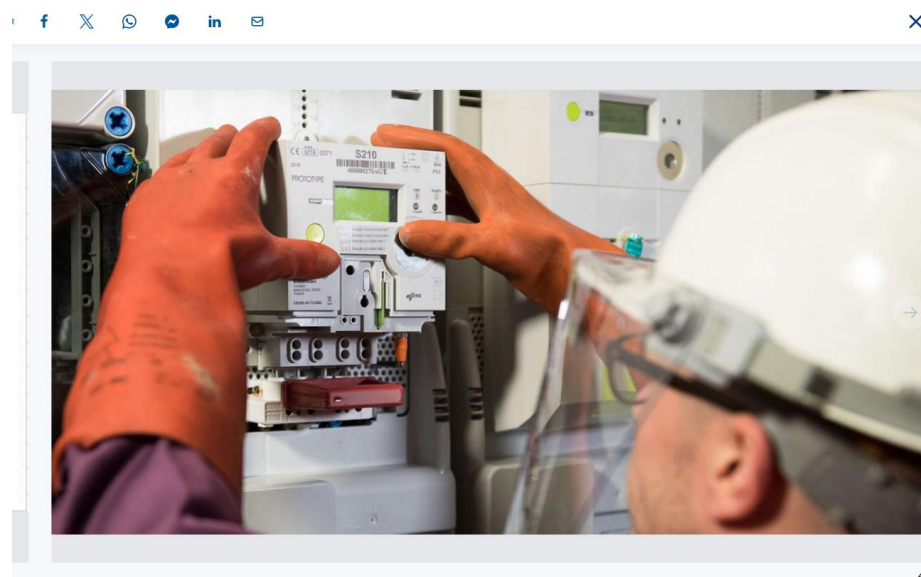
Il est fixe pour une période ( annuelle)

Si bénéfice, le groupe decide à quoi cela va être utilisé : réinvestir en énergie verte ou adapter les prix, ...

# Le prix de l'électricité de nos toits par kwh



Il faut un compteur  
communiquant,  
qui compte ce qui  
sort et ce qui  
rentre chez nous



*La bonne nouvelle, c'est que Sibelga place gratuitement ces compteurs intelligents.*

Nous proposons de regrouper les demandes et communiquer avec Sibelga.